



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

carburants

Question écrite n° 19706

Texte de la question

M. Yvan Lachaud appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences de l'augmentation du prix du baril de pétrole sur le pouvoir d'achat de nos concitoyens et sur la compétitivité de nos entreprises. Le cours du baril de pétrole ne cesse en effet d'augmenter : actuellement et selon les marchés, sa valeur oscille entre 33 et 36,5 dollars américains. Cette hausse génère donc une perte importante du pouvoir d'achat des conducteurs. En outre, elle constitue une source d'inquiétudes importantes pour un certain nombre de secteurs économiques de première importance tel que le transport routier. Au regard de cette situation, il lui demande quelles mesures il compte mettre en oeuvre afin que cette hausse du pétrole ne pénalise pas davantage le grand public ou les entreprises.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est conscient de la charge que représente le coût des carburants pour les Français et, en particulier, pour ceux dont la profession implique l'usage intensif d'un véhicule. Il reste donc extrêmement attentif à l'évolution des cours du pétrole et à ses répercussions sur les prix au détail. Pour autant, la situation actuelle des cours du brent ne justifie pas la mise en oeuvre de mesures d'aide spécifiques.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19706

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 juin 2003, page 4384

Réponse publiée le : 22 septembre 2003, page 7277